

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Monsieur Philippe DACKO qui donne procuration à Monsieur Nagi AKKAOUI,
Madame Auriane GEEVERDING qui donne procuration à Madame Catherine GEEVERDING,
Madame Anne-Paule RALUY qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude LEROY,
Monsieur Vincent YANNOU qui donne procuration à Madame Claudine LEMETAYER.
Madame Natalia DUBUISSON, Absente,

Madame Sandra MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soient ajoutés trois points à l'ordre du Jour :

- Création d'une régie eau potable pour les factures d'un montant inférieur à 15€ ;
- Convention ATD AMO pour l'étude la circulation et du stationnement dans le bourg ;
- Implantation borne électrique.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2017

Décision reportée au prochain conseil.

RENOVATION DU FOYER RURAL

- DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJETS 2017 EFFILOGIS PHASE TRAVAUX AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le conseil décide de déposer un dossier de candidature auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, et ceci dans le cadre de l'appel à projets EFFILOGIS « phase travaux ».

Ce dispositif d'aide, accompagné par l'ADEME, concerne la rénovation basse consommation des bâtiments publics. La subvention est variable selon le niveau de performance énergétique et la nature des travaux. Le projet du foyer rural répondant au niveau « BBC Effinergie rénovation » une aide plafonnée à 50 000€ pourrait être accordée à la commune.

Le Maire informe le conseil que le dossier de candidature pour la phase « étude » déposé en mai 2017 a déjà été retenu et l'aide devrait porter sur 30% de la dépense d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

- DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DSIL 2018

Le projet de rénovation du foyer rural s'inscrit également dans le programme d'intervention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local). Certains éléments manquants à ce jour, cette question sera abordée lors du prochain conseil.

CAFE FRANÇAIS : DEMANDE D'EXONERATION DE LOYERS PAR LA SNC JAWA

Le Maire donne lecture au conseil du récent courrier de Madame Corinne WARNET, gérante de la SNC JAWA, sollicitant la Municipalité pour une exonération des loyers dus en qualité de locataire du Café Français, propriété de la commune. La commune étant depuis plusieurs mois dans l'attente de décisions actives de la SNC JAWA quant à la résiliation du bail, et la reprise de l'activité par un nouvel exploitant, le conseil décide à l'unanimité des voix, de mettre la SNC JAWA en demeure de payer les loyers faute de quoi une procédure d'expulsion sera lancée.

LOCATIONS COMMUNALES :

- AVENANT AUX BAUX DE LOCATION DES LOGEMENTS SIS 3 RUE DE L'HOTEL DE VILLE POUR BAISSSE DU MONTANT DES PROVISIONS POUR CHARGES

Le conseil décide de réduire le montant des provisions pour charges des locations au 3 rue de l'Hôtel de ville. Un avenant sera porté au contrat de location.

- AVENANT AUX BAUX DE LOCATION DES LOGEMENTS SIS 3 RUE DE L'HOTEL DE VILLE POUR BAISSSE DU MONTANT DES PROVISIONS POUR CHARGES

Suite au départ à la retraite de Madame Marie-Agnès MOTTE, le conseil donne son accord à Madame Valérie BOUTEILLER pour que le bail soit établi à son seul nom à compter du 1^{er} novembre 2017.

- RENOUELEMENT DU BAIL POUR LES TERRES DES CHAUMES A MONSIEUR VINCENT CONDAMINET

Le conseil accepte de renouveler le bail des terres communales des Chaumes à Monsieur Vincent CONDA-MINET d'une superficie de 6ha 24a 70 ca aux Terres des Chaumes. Le fermage est de 121.06€ l'hectare soit 756.26€ annuel. Le bail est reconduit pour 9 ans par acte notarié. Compte tenu de l'indivision avec la commune de Michery, celle-ci devra également délibérer pour accepter de reconduire le bail.

Le loyer est partagé entre les deux communes.

DEVIS HUISSERIES LOGEMENT GENDARMERIE

Le conseil accepte le devis de l'entreprise FRAISSE d'un montant de 1 344 € HT pour le remplacement d'une fenêtre de toit dans un logement de la gendarmerie.

DEVIS TRAVAUX VOIRIE RUE DE L'ARCHE POUR CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES

L'eau pluviale canalisée par le fil d'eau des bordures de trottoir rue de l'Arche se déversait précédemment sur la banquette. Depuis la création du chemin piétonnier cet afflux d'eau s'infiltrait au niveau des parterres de végétaux et affaiblit le soubassement routier.

Le conseil accepte le devis de la société COLAS d'un montant de 3 691.36€ HT pour la réalisation de travaux permettant de récupérer les eaux pluviales et de les envoyer dans le fossé route de Michery.

REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR CREATION D'UN MARCHE DE PROXIMITE (PROXI) : HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Cette question est reportée au conseil du 15 décembre prochain.

VOTE D'UNE MOTION PROPOSEE PAR L'AMRY POUR DEMANDER L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE

Le conseil vote la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France qui demande l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

ACHAT COLIS DE NOËL

Le conseil reconduit le montant maximum 30€ de dépenses par colis de Noël pour les aînés.

CREATION D'UNE REGIE EAU POTABLE POUR LES FACTURES D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 15€ ET NOMINATION DE REGISSEURS

L'Etat ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2018 d'interdire l'émission de rôles comprenant des factures inférieures à 15€, le conseil se voit dans l'obligation de créer une régie d'eau potable permettant l'encaissement des titres de recettes d'un montant inférieur à 15€. Ainsi les factures d'eau potable pour l'année 2016-2017 de moins de 15 € seront à régler par les administrés directement à la mairie. Pour toutes les autres factures le règlement continuera à se faire auprès de la Trésorerie de Pont-sur-Yonne.

Sont nommées : Myriame LAURET, Régisseuse et Mesdames Stéphanie MARQUETOUX et Sandra VIANA, Régisseuses adjointes.

CONVENTION ATD AMO POUR L'ETUDE DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE BOURG

Le conseil accepte la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne d'un montant de 2 156€ pour l'étude de la circulation et du stationnement dans le bourg.

IMPLANTATION BORNE ELECTRIQUE

Le conseil décide que la borne de recharge pour véhicule électrique soit implantée sur le parking du 3 rue de l'Hôtel de ville.

Le conseil se poursuit à huis clos.

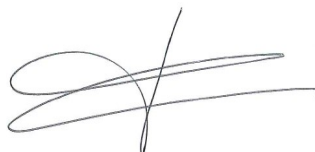
PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal vote une enveloppe budgétaire 2018 dans le cadre du régime indemnitaire pour le personnel communal. Il fixe également une enveloppe d'heures supplémentaires et complémentaires pour l'année 2018.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 15 Décembre 2017 à 20h00.**

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line that ends in a small arrowhead.

André PITOU